

Société de Gymnastique Espérance Pfastatt

REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021

La section de Gymnastique Rythmique de l'Espérance Pfastatt comprend différents secteurs :

- Le secteur loisir : Baby-Gym, Eveil-Gym/GR, CF1, Initiation GR (découverte de l'activité gymnique).
- Le secteur compétition : CF2, Ensemble Trophée Fédéral A, B, C, Ensemble Trophée régional.
- Le secteur de Performance : CF3, CF4, National A, B, C, et Ensembles Nationaux.

Tous les entraînements de Gymnastique Rythmique, Baby-Gym, Eveil et les cours d'adultes s'effectuent dans la salle de Gymnastique Spécialisée au 16 rue André Lichtlé à Pfastatt.

ENTRAINEMENTS :

Pour tous les gymnastes, la régularité aux entraînements est demandée. En cas de maladie, il vous sera demandé de prévenir l'entraîneur, si possible avant, sinon après l'absence de l'enfant. Pour toute rencontre avec les entraîneurs, merci de vous présenter à la fin des entraînements.

TENUE :

Les gymnastes doivent porter une tenue de sport près du corps (jupe, jeans interdits), des chaussettes et avoir les cheveux entièrement attachés.

ASSURANCE :

- La cotisation comprend une assurance de premier niveau pour les licenciés lors des entraînements et des compétitions. Les parents qui souhaitent souscrire une assurance complémentaire devront le signaler au moment de l'inscription; différents contrats sont disponibles via la fédération.
- Les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'entraîneur au début des cours. En cas d'absence de celui-ci, la société ne saurait être responsable de l'enfant déposé seul devant la salle. De même à la fin des entraînements, la société ne saurait être responsable des enfants après la fin du cours.

COMPETITIONS :

- Les gymnastes inscrites dans le **secteur Compétition ou Performance** devront participer au minimum à une compétition officielle de la Fédération Française de Gymnastique : le Championnat du Haut-Rhin auquel l'ensemble des gymnastes du club participent. A l'issue de ce Championnat, des sélections pour les Championnats Interdépartementaux (Alsace), Régionaux (Grand EST) ou pour le championnat de France, pour les meilleures, auront lieu.
- Le **calendrier des compétitions** étant distribué en septembre, nous vous demanderons de prendre vos dispositions afin de permettre aux gymnastes de participer à ces compétitions. En cas d'empêchement majeur, il est demandé aux parents de prévenir longtemps à l'avance l'entraîneur, pour qu'il puisse prévoir un éventuel remplacement.
- Pour les **déplacements** dans le département et la région, nous ferons appel à la bonne volonté des parents. Les enfants non accompagnés seront pris en charge par les parents volontaires. Pour ce faire, nous vous demandons de signer une décharge jointe à la fiche d'inscription. Au delà de la région, des bus seront organisés avec une participation financière.

MATERIEL :

- Le prêt locatif de justaucorps identique pour chaque équipe (Ensembles et Equipes Nationales, Trophées Fédéraux A/B/C, Trophées Régionaux et CF2/CF3/CF4) pour les compétitions est d'un montant variant de **10 € à 35€ l'année (selon les catégories et l'ancienneté des justaucorps)**. Depuis la rentrée 2018, cette location est intégrée à la cotisation annuelle (payable en plusieurs fois). Tous les justaucorps confectionnés par nos soins sont fragiles et doivent être manipulés avec précaution. **Les justaucorps prêtés doivent impérativement être redonnés aux entraîneurs à la fin de chaque compétition pour être lavés par nos soins.** Ce prix de location inclus : l'achat, la confection, le lavage et la réparation des justaucorps.
- Les **engins** utilisés en équipe sont également prêtés par le club, par contre ceux utilisés en individuel devront être achetés personnellement par les gymnastes; une commande groupée sera effectuée en début de saison pour réduire les frais.

CALENDRIER :

Tous les ans, le club propose un calendrier avec l'ensemble de ses licenciés. Ce calendrier permet de récolter des fonds pour l'association afin de financer l'achat de matériel, l'engagement et les déplacements en compétition, l'achat des tenues et engins de compétition. Le règlement de ce calendrier (**5€ l'unité**) est compris dans la cotisation annuelle, libre à chacun de les donner ou les vendre. (**2** pour le secteur baby/Eveil/Initiation/CF1, **3** pour les CF2/CF3/Access GR/T.R/TFB/TFC et **5** pour les TFA/Nat/E.N)

CERTIFICAT MEDICAL :

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Gymnastique Rythmique est obligatoire pour l'établissement de la licence de chaque gymnaste.

REGLEMENT DE LA COTISATION :

Toute inscription met dans l'obligation de régler la cotisation annuelle. Cette cotisation pourra se régler soit de manière globale à l'inscription, soit en trois fois (septembre-décembre et avril). Elle ne pourra donner lieu à un remboursement suite à l'arrêt de l'activité durant l'année que sur justificatif médical. Pour tout problème concernant la cotisation, contactez Pascal BUOB, Tél. : 06.83.16.50.26

CONTACT DES DIFFERENTS RESPONSABLES DE LA SECTION GR

Adèle LICHTLE : 06 70 07 25 57 (Responsable Compétition)	Pour tout problème, une permanence est assurée au bureau GR de l'association les (numéro du bureau GR : 03 89 52 78 15) : Mardis et Mercredi : de 9h à 12h
Agnès LICHTLE : 06 23 05 62 55 (Responsable Technique)	
Marie CLAVERIE : 07 72 32 40 53 (Responsable Loisir)	